



Les «Rois mages»

L'imagination populaire, au cours des siècles, a développé beaucoup de poésie et de folklore autour des «Rois mages».

La figure symbolique et hautement poétique des mages venus d'Orient offrant à Jésus l'or, l'encens et la myrrhe, représente les peuples de toutes cultures et toutes croyances.

L'Évangile de Matthieu invite à reconnaître le «roi des juifs» dans un petit enfant nu, déposé dans une mangeoire, et le fait reconnaître comme tel, non par les puissants aussi bien laïcs que religieux d'Israël, mais par des «étrangers» venant de loin, des astrologues.

Les mages nous apprennent trois choses. D'abord, à être en recherche. Ils nous disent que Dieu est en avant, car nous sommes destinés à être des explorateurs de Dieu. La vraie fidélité est d'aller de l'avant. Ensuite, le goût du risque. Quand on se met à chercher, il est toujours possible de se tromper. Mais nous sommes sûrs que Dieu nous accompagne dans nos recherches et même dans nos égarements. Ils nous montrent enfin que Dieu n'est pas toujours là où on pense qu'il devrait être. Les Mages s'imaginaient trouver le nouveau roi dans une capitale : Jérusalem, mais ils sont conduits vers Bethléem, une petite bourgade...

Avec eux, offrons, nous aussi, l'or, l'encens et la myrrhe : «L'or de notre liberté, l'encens de notre prière ardente, et la myrrhe de notre affection la plus profonde».

Chanoine Jean-Paul Amoos

En cette année de la vie consacrée les religieuses de Suisse romande proposent :

24 heures avec nous... pour découvrir et partager la vie d'une communauté religieuse !

Tu es une jeune femme de 16 ans, 20 ans, 30 ans ?

Tu as déjà pensé à un engagement dans la vie religieuse ? Alors viens nous voir !

Nous sommes des sœurs vivant en suisse romande, de différentes congrégations nationalités et professions et ouvrons les portes de nos maisons pour toi !

Tu peux partager 24h avec nous et découvrir ce que fait notre vie quotidienne : vie fraternelle, prière, travail, rencontres...

Et qui est ce nous ? Une quinzaine de communautés de femmes propose à d'autres femmes qui cherchent leur chemin de vie de venir découvrir leur vie au quotidien. Ce ne sont pas de lieux monastiques, mais des cellules de vie réparties en Suisse romande. Elles ont des spiritualités et des rythmes communautaires différents, mais elles ont en commun de choisir le Christ à travers les différentes étapes de leur vie et d'œuvrer pour les marginalisés de notre société, avec ceux qui luttent pour la justice, avec d'autres chercheurs de Dieu. L'Évangile est pour elles la joyeuse Nouvelle d'un amour divin infini, sans exigences, accordé à tous.

Infos sur le site www.vieconsacree.com

Bonjour, beau Valais, libre et laïque !

L'année 2015 verra peut-être l'aboutissement (?) de l'initiative dite « Pour un Valais laïque ». Progrès ? Provocation ? Façon de jeter le bébé avec l'eau du bénitier ? En cette aube de l'an tout neuf, allumons trois clignotants.

L'État laïque, invention chrétienne

Avant le christianisme, la liberté civile de conscience et de croyance n'existe pas. Tout citoyen est obligé, souvent sous peine de mort, de sacrifier aux dieux de la cité. Le christianisme apporte deux nouveautés inconnues : obéir à Dieu (en suivant sa conscience) plutôt qu'aux hommes et résister de façon non violente, jusqu'au martyre, à la tyrannie d'État. Le massacre de la légion thébaine, vers l'an 300, à Saint-Maurice, en fournit le témoignage indélébile dans notre canton.

Durant le long moyen âge, les pouvoirs politique et spirituel sont non seulement séparés, mais souvent en conflit, l'un s'efforçant de dominer l'autre quand il ne peut s'appuyer sur lui. L'avènement de la Réforme, au 16^{ème} siècle, lacère la chrétienté. Pour éviter les guerres civiles, le peuple de chaque nation est contraint d'adopter la religion du Prince. S'ensuit une alliance plus étroite entre État et Église, surtout là où triomphe la Réforme. L'Église catholique échappe un peu mieux à cette accointance, à cause de son centre universel, Rome et le pape, distinct de tous les États.

L'alliance du trône et de l'autel n'est pas dans les gènes du catholicisme. Quand ce dernier a cédé à cette tentation, ce fut contre sa propre identité et pour son malheur. Le Valais des princes-évêques a disparu depuis des siècles, personne ne le regrette.

« Au nom de Dieu tout-puissant »

Cette proclamation en tête de nos Constitutions cantonale et fédérale est le plus audacieux cri de liberté d'une république. Quoi ! Ce peuple ose s'arroger l'autorité divine ! Il prétend parler au nom même de Dieu ! Il a l'outrecuidance de proclamer sa constitution comme un texte sacré, inviolable ! Ceux qui veulent supprimer cette annonce ne se rendent pas compte qu'ils abaissent par là l'autorité de notre loi fondamentale.

Cachez ce Saint que je ne saurais voir

L'allergie de certains aux symboles chrétiens, chez nous, a quelque chose de pathétique. C'est une phobie comme celle des souris ou des araignées. Les croix qui couronnent tant de nos sommets, qu'on trouve aux carrefours, qui fleurissent dans nos cimetières ou qui pendent au cou de jolies Valaisannes, celles qui ornent les salles de classe, sont le signe d'une culture, pas d'une militance religieuse. Elles nous rattachent aux valeurs universelles de l'évangile : respect du bien et de la vie d'autrui, engagement pour la justice, amour actif du prochain, surtout quand il est pauvre, affamé, malade, étranger.

Elles ont aussi une signification spirituelle. Aux croyants, elles disent l'amour du Christ pour l'humanité. Aux yeux de tous, croyants ou non, elles montrent la plus radicale contestation pacifique de la violence politique et de l'aveuglement religieux. Le Saint pendu au bois de la croix témoigne que la souffrance, la mort et le mal n'ont pas le dernier mot. Le Saint n'a d'autre arme que son innocence et le don de sa vie.

Quel autre symbole d'identité culturelle pourrait remplacer nos croix ? Une éolienne, une publicité, un petit Cervin, un petit cervelas ? Mais au fait, avons-nous encore une identité ? D'aucuns voudraient faire une croix dessus.

Michel Salamolard

Vatican II et la liberté religieuse

- « La liberté religieuse consiste en ce que tous les hommes doivent être exempts de toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. »
- « Si une reconnaissance civile spéciale est accordée [...] à une communauté religieuse donnée, il est nécessaire qu'en même temps, pour tous les citoyens et toutes les communautés religieuses, le droit à la liberté religieuse soit reconnu et sauvegardé. Le pouvoir civil doit veiller à ce que l'égalité juridique des citoyens, qui relève elle-même du bien commun de la société, ne soit jamais lésée [...] pour des motifs religieux. »

Déclaration *Dignitatis humanae*, sur la Liberté religieuse, 2 et 6

Constitution du Valais

L'article 2 de la Constitution du Valais, qui traite de la religion, est entré en vigueur en 1993, après avoir été accepté en votation populaire en 1974 et en 1990. Ces dispositions sont donc récentes et nouvelles par rapport à la Constitution de 1907. Elles sont typiques d'un État libre et démocratique :

- La liberté de conscience et de religion est garantie.
- La reconnaissance de droit public, accordée à deux Églises, est un acte souverain du peuple et de l'État et non une obligation imposée par ces Églises.
- Cette reconnaissance peut être accordée à d'autres confessions en raison de leur possible importance dans notre canton.
- Le soutien financier des communes est conditionné par le respect de la liberté de conscience et de croyance des citoyens.

Nous sommes déjà dans un régime de séparation de l'État et des Églises, dans un État laïque réglant souverainement ses rapports avec les religions. (ms)